

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

Les quartiers de la Ville avec de très fortes densités d'habitation ou d'usagers sont plus que d'autres vulnérables, compte tenu de la concentration d'éléments disqualifiant (ex. pauvreté des espaces publics, manque de végétation ou de lieux de détente...) mais aussi des incivilités de tous ordres.

La régulation des situations urbaines difficiles est une mission collective. L'aménagement du territoire ne suffit pas à garantir une cohésion sociale, mais peut en être un facilitateur. Inversement c'est sur le territoire que se manifestent le plus visiblement les stigmates d'éventuels troubles sociaux.

Objectifs

- Impliquer les habitants dans les décisions concernant leur territoire de vie ;
- Améliorer la capacité de réaction des institutions face aux différentes formes d'atteintes et surtout à leur cumul sur un même territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale.

Lien

[Fiche action Pdcom : A1](#)

EVOLUTION DU CONTEXTE

En avril 2012, le Grand Conseil genevois a adopté une loi sur la cohésion sociale (LSCMU 10823) visant à faire converger les politiques publiques, sur des territoires, considérés comme les plus précaires selon plusieurs critères définis (*le revenu annuel médian brut des contribuables, la part des effectifs scolarisés issus de familles modestes, la part de contribuables à bas revenu, la part de population de 15 à 65 ans inscrite au chômage, la part des bénéficiaires de subsides sociaux (par rapport à la population résidente), le nombre d'allocations de logement par rapport au nombre de logements*).

Plusieurs quartiers de la ville sont éligibles selon les critères retenus par la loi.

En sus de la Loi, le Conseil d'Etat a validé l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (RCSMU), contenant des directives précises de mise en œuvre de la Loi.

IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Valoriser le capital de connaissances et d'informations de la Ville de Genève. Faire converger l'information accumulée par les services. Mobiliser les compétences internes pour la constitution de cartes et d'analyses	terminée	Le monitoring du PDcom permet de réaliser des observations sur le territoire et de les valoriser. Cependant, ces dernières sont limitées aux objectifs du plan directeur communal.
Développer une pratique de diagnostic avec la récolte systématique de micro événements. Ex. Observatoire des incivilités	terminée	En 2012, le DEUS a mis en place une équipe de contrôleurs du domaine public chargée de sensibiliser, avertir et le cas échéant dénoncer les incivilités (tri non conforme, dépôt sauvage, tags). Les résultats font état de 740 avertissements dont 391 dénonciations. La police municipale, sur la base des dénonciations, peut ensuite procéder aux verbalisations d'usage (les amendes vont de 200 Frs à 400'000 Frs et doublent à chaque récurrence).
Etablir un contrat de quartier: expériences pilotes Saint Gervais Seujet Voltaire / Grottes	En cours	2 démarches participatives sont conduites depuis 2009 sur ces deux quartiers. De nombreux projets d'amélioration du cadre de vie ont déjà été mis en œuvre en concertation avec les habitants et les acteurs économiques. D'autres projets sont mis au point dans cet esprit de concertation et seront mis en œuvre progressivement au rythme des validations budgétaires. Le bilan dressé de cette démarche confirme que les principaux objectifs ont été remplis. Un troisième contrat de quartier a été initié sur les Pâquis. D'autres sont envisagés dans des quartiers plus périphériques.
Proposer 30 mesures concrètes « Genève, Ville amie des aînés »	En cours	Pour mieux prendre en compte la problématique des « seniors » dans l'aménagement de l'espace public, un groupe de travail réunissant l'ensemble des services de la Ville compétents en matière d'aménagement a été constitué. Aussi, grâce au travail effectué avec les Unités d'action communautaire (UAC), il a été possible d'identifier toutes les situations posant problème sur le territoire communal: bancs défectueux ou manquants dans les rues et parcs, feux de circulation trop courts, passages piétons dangereux, trottoirs non sécurisés ou non abaissés, éclairage insuffisant de certaines zones. L'ensemble des points ainsi répertoriés sont aujourd'hui en cours de traitement et certains travaux d'aménagement ont déjà été achevés.
Action communautaire	En cours	Création et renforcement du tissu associatif dans les quartiers « silencieux », réalisation et mise à disposition de 3 potagers urbains en 2013, Organisations d'animations locales ciblées sur des secteurs sensibles. Les Unités d'action communautaires (service social) pilotent les contrats de quartier.